

EMPLOI DU TEMPS 2007/2008

EDUCATION MUSICALE

A RENVoyer AU SECRETARIAT DU BVSPVP AU PLUS TARD LE 28 SEPTEMBRE ET A CHAQUE MODIFICATION D'AFFECTATION

NOM DU PROFESSEUR : SOI :

PRENOM DU PROFESSEUR :

Ecole(S) d'AFFECTATION et n^{os} de téléphone :

Inscrire dans les cases horaires correspondantes, les classes et les ateliers concernés et en cas d'affectation multiple noter le nom des écoles.

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
8 H 30 - 9 H 30					
9 H 30 - 10 H 30					
10 H 30 - 11 H 30					
13 H 30 - 14 H 30					
14 H 30 - 15 H 30					
15 H 30 - 16 H 30					